



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS**  
**SÉANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 À 18 HEURES 30**  
**SALLE DANGOU LESCOUZERES**  
**(sur convocation du 16 mars 2017)**

*Président*

*Nombre de conseillers : 9*

*Nombre de membres nommés : 9*

*Présents : 11*

*Absents représentés : 3*

*Absent excusé : 1*

*Absents : 4*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**  
**Séance du 23 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

**Présents :**

*Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA et Françoise TROCCARD ;  
Messieurs Pierre ATHANASE, Benoît DARETS, Michel DOFFEMONT, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE,  
Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE et Jérôme PETITJEAN.*

**Absents représentés :**

*Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.*

**Absent excusé :**

*Monsieur Éric KERROUCHE.*

**Absents :**

*Mesdames Nelly BETAILLE, Corinne LAFITTE et Elisabeth LARTIGUE ;  
Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.*



**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel**

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse est annexée au budget primitif adopté par délibération du conseil d'administration.

**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1 – DÉPENSES**

011- Charges à caractère général	467 150,00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	4 474 243,42 €
022- Dépenses imprévues	10 000,00 €
023- Virement à la section investissement	0 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 100 ,00 €
65- Autres charges de gestion courantes	150,00 €
67- Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>Total propositions des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 965 643,42 €</b>

**2 – RECETTES**

002- Résultat reporté de fonctionnement	148 091,42 €
013- Atténuations de charges	150 000, 00 €
70- Produits des services	1 304 700,00 €
74- Dotations et participation	3 351 852,00 €
77- Produits exceptionnels	11 000,00 €
<b>Total propositions des recettes de fonctionnement</b>	<b>4 965 643,42 €</b>

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1- DÉPENSES**

020- Dépenses imprévues	2 161,14 €
16- Emprunts et dettes assimilés	10 000,00 €
Opération 201303- Achats Véhicules	34 000, 00 €



Opération 201601- Matériels informatiques

25 000,00€

20- Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
Opération 201302-Téléphonie	20 000,00 €
Opération 201701-Mobilier de bureau	5 000,00 €
<b>Total propositions des dépenses d'investissement</b>	<b>97 661,14€</b>
Reste à réaliser 2016	17 111,00€
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>114 772,14€</b>

## 2 – RECETTES

001- Résultat reporté d'investissement	38 172,14 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 100,00 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	53 500,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	10 000,00 €
<b>Total propositions des recettes d'investissement</b>	<b>114 772,14 €</b>

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311 et suivants ;*

*VU l'arrêté interministériel en date du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;*

*VU la délibération du conseil d'administration du CIAS du 15 février 2017, prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017 ;*

*VU la note de synthèse et le projet de budget principal pour 2017, annexés à la présente et établi conformément aux dispositions de l'article L. 2312-3 du code général des collectivités territoriales ;*

*CONSIDÉRANT que le budget des communes et EPCI à fiscalité propre de 10 000 habitants et plus, ainsi que des CIAS qui sont soumis à la nomenclature M14, est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature ;*



CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil d'administration en décide ainsi, par article ;

CONSIDÉRANT toutefois que, si le projet de budget doit, sur le plan formel, respecter les règles de présentation prescrites par les dispositions précitées du code général des collectivités territoriales, ces mêmes dispositions n'imposent pas nécessairement qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres ou articles, à condition qu'un débat ait préalablement eu lieu pour constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des administrateurs sur les modalités de vote du projet de budget ;

décide :

- d'approuver les modalités de vote du projet de budget principal pour 2017 proposées par Madame la vice-présidente comme suit :
  - procéder à un vote portant sur les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement,
  - procéder à un vote portant sur les dépenses et recettes inscrites en section de d'investissement,
- d'approuver, chapitre par chapitre et selon les montants ci-dessus retranscrits, les dépenses et recettes inscrites en section de fonctionnement du projet de budget principal pour l'exercice 2017,

Ladite section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes et s'élevant :

- en dépenses à la somme de : 4 965 643,42 €
- en recettes à la somme de : 4 965 643,42 €

- d'approuver les dépenses et recettes inscrites en section d'investissement du projet de budget principal pour l'exercice 2017.

Ladite section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes et s'élevant :

- en dépenses à la somme de : 114 772,14 €
- en recettes à la somme de : 114 772,14 €

- d'adopter l'ensemble du budget principal du Centre intercommunal d'action sociale pour l'exercice 2017,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 23 mars 2017

Pour le président,  
par délégation  
La vice-présidente,



Frédérique Charpenel



## NOTE DE SYNTHÈSE

### Budget principal du Centre intercommunal d'action sociale de Marenne Adour Côte-Sud

## 1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Chapitre 11

#### Article 60611- Eau et assainissement

La faible activité de l'Aire de Grand Passage l'année dernière a réduit considérablement la facture d'eau. Pour 2017, il convient de laisser le montant identique à 2016, dans l'éventualité d'un fonctionnement maximal de l'Aire de Grand Passage sur les 20 semaines d'ouverture, soit un montant inscrit de 32 000 €.

#### Article 60612- Energie et électricité

Le groupement de commande formalisé mi 2015 et la faible activité de l'Aire de Grand Passage en 2016 ont permis de réaliser une économie de 35 % par rapport aux prévisions budgétaires 2016. Pour les mêmes raisons détaillées à l'article 60611, il convient de prévoir un pourcentage de baisse de 28 %, soit un montant inscrit de 40 000 €.

#### Article 60632- Fournitures de petits équipements

Le changement et le déploiement de la flotte mobile des Aides à domicile, dans le cadre de la télégestion, sont prévus en 2017, conformément au plan d'action SAAD 2016-2020, tout comme la mise en place des kits dépendance financés par le fonds de restructuration des SAAD, pour un montant total inscrit de 14 450€.

#### Article 611- Contrats de prestation de service

Le marché conclu avec la société Vago pour la gestion administrative, technique et financière de l'Aire de Grand Passage est reconduit pour l'année 2017. Un montant de 34 700 € est inscrit.

#### Article 615221- Bâtiments publics

Les effets des mesures prises depuis 2015 sur les aires d'accueil ont un impact positif à hauteur de 28 % sur les frais d'entretien courant des aires d'accueil des Gens du Voyage du territoire. Un montant de 16 400 € est prévu.

#### Article 6161- Multirisques

Les marchés d'assurances des véhicules du CIAS (véhicules de service, couverture auto collaborateur, responsabilité civile et protection juridique) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016. La consultation a conduit à la signature de nouveaux marchés avec la compagnie d'assurances SMACL, soit une augmentation de 22 %, correspondant à un montant de 31 000 €.

#### Article 6184- Versements à des organismes de formation

Le cabinet intervenant dans l'accompagnement du projet collaboratif du CIAS a terminé sa mission. Ses interventions ne seront pas reconduites en 2017. La somme de 7 440 € est inscrite pour répondre aux besoins de formation habituellement pris en charge pour les équipes du SAAD et du service GDV.

#### Article 6226- Honoraires

Le recours à des prestataires externes sera ciblé en 2017 uniquement sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un guide des règles de paye AAD. Cette ligne prévoit des dépenses à hauteur de 14 500 €.



En conséquence, le budget prévisionnel 2017 du chapitre 11 intègre une diminution de 21K€, soit 4,2 % par rapport aux dépenses de fonctionnement prévues en 2016, pour ce même chapitre.

## Chapitre 12

Le chapitre intègre les actions présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, concernant :

- l'augmentation des dépenses de personnel tenant compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité), de la hausse des cotisations retraite, de l'impact de la nouvelle réglementation « parcours professionnel, carrière, rémunération » (PPCR) ;
- la poursuite de la politique de résorption de l'emploi précaire ;
- la mise en œuvre des mesures intégrées au plan d'action en matière d'absentéisme.

Le budget prévisionnel 2017 du chapitre 12 intègre une augmentation 121K€, soit 2,77 % par rapport aux dépenses de fonctionnement prévues en 2016, pour ce même chapitre.

Le budget de fonctionnement 2017 est proposé à hauteur de 4 964 643,42 €, soit une augmentation de 1,70 %.

## 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément au débat sur les orientations budgétaires, l'achat du minibus pour le déploiement de l'action ZOU'MACS portée par la prestation Accompagnement-Transport a été inscrit au budget à hauteur de 26 500 €, tout comme l'achat des terminaux téléphoniques pour les aides à domicile à hauteur de 20 000 €.

Le budget d'investissement 2017 est proposé à hauteur de 114 772,14 €.